



DECISION DU PRESIDENT
Tarification de la sortie du Chœur de l'Avesnois au concert
« 500 voix pour Queen »

Le Président de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5211-10,

Vu les compétences de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois,

Vu la délibération du Conseil de Communauté n° DC_2023_033 en date du 11 juillet 2023 portant délégation du Conseil au Président,

Considérant la participation du Chœur de l'Avesnois au concert « 500 voix pour Queen » au Zénith d'Amiens le 27 janvier 2024,

Considérant la sortie organisée pour se rendre au concert, et la nécessité d'en fixer le tarif,

DECIDE

Article 1 :

- D'organiser une sortie du Chœur de l'Avesnois au zénith d'Amiens pour le concert « 500 voix pour Queen »,

- De fixer à 43 € (entrée + transport) le tarif de la sortie

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services de la 3CA, ou son représentant, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

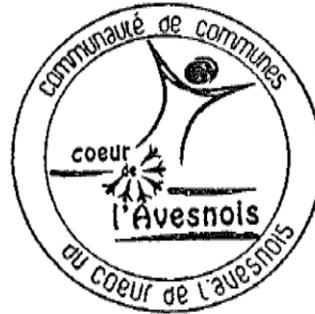
Le Président,

-certifie sur sa représentativité le caractère exécutoire de cet arrêté

-confirme que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours par écrit de pourvoi devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Certifié exécutoire compte-tenu de la transmission au contrôle de légalité et de la publication,

Le Président,
Nicolas DOSEN



Publié sur le site Internet le 06/10/2023

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu le 03/10/2023

Identifiant de télétransmission : 059-200043263-20231003-AR_2023_081-AR